

à l'origine, eût consisté à châtier nous-mêmes, sur place, les auteurs d'agressions ou de razzias dont nos indigènes étaient à chaque instant victimes : au lieu de le faire, les autorités algériennes prirent l'habitude d'assaillir le gouvernement marocain, par l'intermédiaire de nos représentants à Tanger, de réclamations incessantes auxquelles il ne manquait jamais de répondre en alléguant son impuissance et le peu d'autorité réelle qu'il exerçait sur ces tribus excentriques. De fait, l'excuse était bonne; mais nous insistions et le Maghzen, à la fin, payait une indemnité; si bien que le sultan finit par apprendre de nous à tirer parti du traité de 1845, pour rendre plus effective la très vague suzeraineté qu'il avait exercée jusqu'à là sur les tribus des régions frontières. C'est ainsi que, par une conception maladroite de notre politique africaine, nous avons fini par éléver, contre nous-mêmes, des obstacles qu'il nous a fallu, plus tard, renverser à grand'peine ou qui gênent encore notre action dans le Sud-Oranais.

Vues de Tanger par nos diplomates, ou vues d'Algérie par nos officiers ou nos administrateurs, les questions soulevées par l'interprétation du traité de 1845, dans le Sud-Oranais, changeaient d'aspect; du ministère de l'intérieur à celui des affaires étrangères, les avis différaient profondément sur la meilleure manière de les résoudre. La plupart des généraux qui successivement commandèrent la division d'Oran et des gouverneurs de l'Algérie eux-mêmes, préoccupés de maintenir l'ordre et la tranquillité dans les cercles de Sebdou et d'Aïn-Sefra, insistèrent pour qu'une